

Note sur les modalités d'inscription à l'ESTC au titre de l'année académique 2009/2010

L'objectif de la présente note est d'informer les bacheliers sur l'ensemble des démarches appliquées par la direction de l'ESTC lors des opérations d'inscription.

I- Préambule :

L'ESTC est un établissement universitaire à accès régulé (nombre limité de places). L'inscription se fait par sélection des candidats, par ordre de mérite.

II- Classement des candidats :

Après l'annonce des résultats définitifs du Baccalauréat (après la deuxième session), les candidats admis sont, pour chaque type de Baccalauréat, classés par ordre de mérite en utilisant :

- en 1^{er} lieu, la moyenne générale du Baccalauréat (Clé 1)
- en 2nd lieu, la moyenne obtenue à l'examen national (Clé 2).

Cette opération se fait par les soins du service informatique du Ministère de tutelle.

III- Traitement des candidatures :

Les candidats admis au Baccalauréat, sont répartis en trois (3) catégories :

- les candidats des listes principales.
- les candidats des listes d'attente.
- les candidats non admissibles (il s'agit des candidats pour lesquels la commission du concours estime qu'ils n'ont pas le niveau requis pour poursuivre leurs études à l'ESTC).

Seuls les candidats des listes principales et des listes d'attente **peuvent** s'inscrire à l'ESTC.

Les listes précédentes, une fois établies, sont mises sur le site Internet de l'ESTC.

IV- Inscription à l'ESTC :

L'inscription des candidats admissibles à l'ESTC se fait en quatre (4) phases :

- **phase 1** : réservée aux candidats des listes principales.
- **phase 2** : réservée aux candidats des listes d'attente.
- **phase 3** : ouverte aussi bien aux candidats des listes principales qu'aux candidats des listes d'attente.
- **phase 4** : ouverte également aussi bien aux candidats des listes principales qu'aux candidats des listes d'attente.

Chaque candidat (ou une personne le représentant) doit **obligatoirement** se présenter à l'ESTC pour pouvoir s'inscrire.

Le calendrier des opérations d'inscriptions est mis sur le site Internet de l'ESTC.

Pour les phases 2, 3 et 4, les inscriptions se font en séances publiques, et leurs résultats sont annoncés séance tenante dans l'amphithéâtre de l'ESTC.

Dans la phase 2, les candidats sont inscrits à hauteur du nombre de places non encore occupées.

Dans les phases 3 et 4, les candidats sont inscrits à hauteur du nombre de places libérées suite aux retraits de dossiers.

Très important : tout(e) candidat(e) qui aurait été admis(e) à l'ESTC lors d'une des phases 1, 2 ou 3, et qui retirerait son dossier, ne sera plus admis(e) à se représenter lors d'une phase ultérieure.

V- Traitement des demandes avec plusieurs choix :

Afin de donner aux bacheliers plus de chances pour pouvoir s'inscrire à l'ESTC, et aussi de permettre à l'Ecole d'avoir un meilleur vivier d'étudiants, il a été décidé de donner aux candidats la possibilité de faire **jusqu'à** trois (3) choix (quand cela est possible).

Les choix faits par les candidats, ainsi que l'ordre dans lequel ils ont été exprimés, **deviennent définitifs et sans aucune possibilité de modification**, après la clôture de la période de dépôt des demandes de pré-inscriptions.

Type de Baccalauréat	Filière(s) pouvant être choisie(s)
Sc Math A	GE – GI –GP
Sc Math B	GI – GM
Sc Exp PC	GE – GI –GP – TM
Sc Exp SVT	GE – GI –GP – TM
Sc Exp Agro	GP
Sc Tech Elect	GE
Sc Tech Meca	GM
Sc Eco	TM
Tech Gest Compt	TM

GE : Génie Electrique // GI : Génie Informatique // GM : Génie Mécanique
GP : Génie des Procédés // TM : Techniques de Managements

Chaque candidat(e) **qui se présente à l'ESTC** lors d'une des phases d'inscription 1 à 4 citées en IV plus haut, se verra attribuer, dans la limite du possible, d'abord son 1^{er} choix, à défaut, son 2^{ème} choix, et en dernier lieu, son 3^{ème} choix.

Les candidats pour lesquels aucun de leurs choix n'a pu être attribué lors d'une des phases d'inscriptions **gardent la possibilité de se représenter aux phases d'inscriptions suivantes.**

VI- Impact des retraits de dossiers :

Il est un fait que :

- certains candidats des listes principales ne se présentent pas pour s'inscrire,
- et que plusieurs candidats retenus et inscrits lors des phases d'inscription 2 et 3 retirent leurs dossiers

Ce phénomène sera utilisé **pour réaffecter les candidats** et donner à ceux qui maintiennent leurs inscriptions un choix meilleur que celui qui leur a été attribué par avant.

Lesdites réaffectations se feront selon un ordre de priorité bien défini. Les candidats inscrits en phase 1 en bénéficieront les premiers, suivis des inscrits en phase 2, puis des inscrits en phase 3.

Aucune réaffectation ne se fera après la phase 4.